

# Charte Natura 2000

## Site Côte Bleue Marine FR9301999

### **Natura 2000 en mer, c'est...**

Un réseau européen de sites naturels remarquables. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation des habitats et des espèces du réseau Natura 2000, tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales et culturelles du site.

Il n'est pas question d'exclure l'homme de ces zones mais de lui permettre de vivre sur des territoires préservés dans une optique de développement durable.

### **Signer la Charte Natura 2000 pour...**

Participer à la démarche Natura 2000, partager des valeurs communes et marquer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel marin.

### **La Charte Natura 2000 contient...**

Une liste d'engagements volontaires et de recommandations correspondant aux pratiques de gestion et aux comportements favorables à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

### **La Charte Natura 2000 s'adresse...**

A tous les usagers du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, qu'ils soient individuels ou regroupés en collectif, exerçant une activité professionnelle ou de loisir. L'adhésion à cette charte est valable pour 5 ans (art. R.414-12 du Code de l'Environnement).

### **Une démarche volontaire...**

Qui ne se substitue pas aux obligations réglementaires et légales existantes liées aux usages de la mer, à l'exploitation de ses ressources et aux évaluations des incidences au titre de Natura 2000. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation générale en vigueur relative à votre activité et de la respecter.

### **- POUR EN SAVOIR PLUS -**

**Site Natura 2000 Côte Bleue Marine** : <http://cotebleuemarine.n2000.fr>

**DREAL PACA** (rubrique Natura 2000) : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

#### **Contact :**

PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE

31 avenue Jean Bart - B.P. 42 - 13620 CARRY-LE-ROUET

Tél. : 04 42 45 45 07 - Email : [syndicatmixte@parcmarincotebleue.fr](mailto:syndicatmixte@parcmarincotebleue.fr)

Site Internet : <http://www.parcmarincotebleue.fr>



# Présentation du Parc Marin de la Côte Bleue

Le Parc Marin a été créé pour préserver les fonds sous-marins côtiers et valoriser la production de ce milieu, afin de maintenir les activités économiques liées à la mer et en particulier la pêche professionnelle artisanale. Il a également pour vocation de sensibiliser le public au milieu marin, de poursuivre des expériences innovantes et des programmes de recherche.

## PROTÉGER

- Gestion et surveillance de deux zones marines protégées

### La réserve de Carry-le-Rouet

Créée en 1983 sur 85 ha avec le soutien de la municipalité et des usagers, cette zone protège des habitats diversifiés et riches: herbiers de Posidonie, coralligène, blocs rocheux...

### La réserve du Cap Couronne

Créée en 1996 sur proposition des pêcheurs professionnels suite à l'élargissement du Parc Marin à la ville de Martigues, cette zone s'étend sur 210 ha, dans un secteur important pour la reproduction et le recrutement des espèces typiques de Méditerranée : Sar, Daurade, Loup, Rouget, Langouste...

## GÉRER LES RESSOURCES

Les mesures et les aménagements en faveur de la gestion des ressources sont le résultat d'un dialogue permanent entre l'administration, les collectivités, les pêcheurs et les organisations professionnelles de la pêche.

- Immersion de récifs artificiels

Les **récifs de production** ont un rôle d'attraction, d'abri et de support pour la faune et la flore. Plus de 2500 m<sup>3</sup> ont été immergés sur 5 sites le long de la Côte Bleue, et sont suivis régulièrement.

Les **récifs de protection** constituent des obstacles au chalutage (filet remorqué sur le fond) dans la bande côtière où cette technique est interdite contrairement aux filets calés. Ainsi, plus de 300 de ces récifs représentant 17,5 km linéaire permettent de protéger les fonds les plus fragiles comme les herbiers de Posidonie et les roches coralligènes.

- Les études scientifiques

Effectuées sous l'égide d'un conseil scientifique, elles portent notamment sur les peuplements exploités : poissons, oursins, Corail rouge, et les espèces patrimoniales sensibles comme la Posidonie, les gorgones, la Grande Nacre, mais également sur les usages : comptages de fréquentation, suivi des captures et des débarquements de la pêche professionnelle...

### Effet réserve

Les études réalisées sur la Côte Bleue ont largement contribué à la mise en évidence d'un ensemble de phénomènes communément nommés « effet réserve ». Il se définit par :

- Un accroissement du nombre d'espèces
- Une augmentation du nombre et de la taille des poissons
- Une régularité de présence d'espèces recherchées tels que : Corb, Daurade, Denti, Loup, Mérrou...
- Une recolonisation des sites peu profonds et exportation vers les zones périphériques.

## CONNAÎTRE LA MER

- Les classes de mer

Des stages de découverte sont organisés au printemps et à l'automne pour faire découvrir le milieu marin méditerranéen, l'activité de la pêche locale et les particularités de la Côte Bleue. Ces stages sont ouverts aux classes de la Côte Bleue et de la région. Sur une semaine, se succèdent sorties sur le terrain et travaux pratiques en classe.

- Le sentier sous-marin

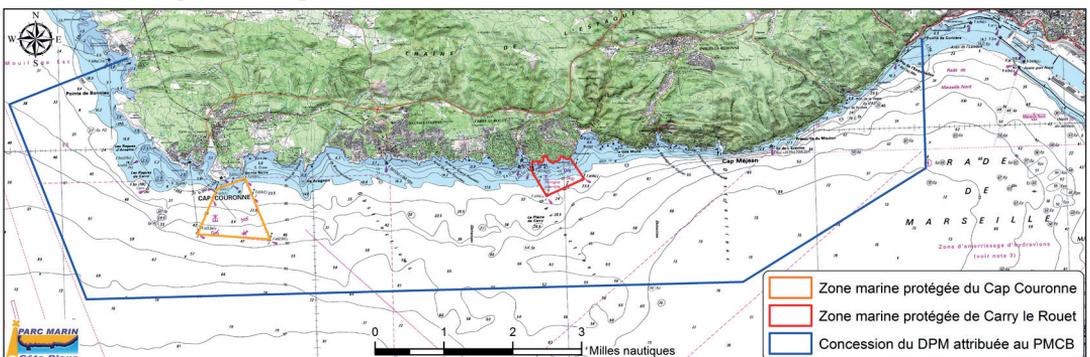
Il vous fera découvrir la faune et la flore des petits fonds côtiers de la Méditerranée. Tous les étés, le Parc Marin organise des visites guidées de surface avec masque et tuba à partir du Cap-Rousset à Carry-le-Rouet.

## ORGANISER ET PLANIFIER LES MISSIONS

Le Syndicat Mixte a élaboré un Plan de Gestion pour programmer à moyen et long terme ses actions. Plusieurs objectifs stratégiques et actions sont ainsi définis par ce Plan de Gestion pour les années à venir :

1. Renforcer la connaissance du patrimoine marin et littoral de la Côte Bleue ;
2. Gérer, protéger et valoriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue ;
3. Valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable ;
4. Favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral ;
5. Contribuer au bon état écologique du milieu en étant le relais des politiques locales pour maîtriser des pollutions et risques naturels ;
6. Répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation du public.  
Renforcer les partenariats sur l'environnement et le développement durable.

Le territoire concerné par la mise en œuvre de ces objectifs est l'ensemble du milieu marin littoral de la Côte Bleue devant les communes de Martigues, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et le Rove. Ce territoire correspond aux 9 873 ha de la concession d'endiguage et d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime qui a été attribuée au Parc Marin par arrêté préfectoral du 15 décembre 2003.



En novembre 2014, le Parc Marin de la Côte Bleue devient animateur du site « Côte Bleue Marine » dans le cadre du réseau européen Natura 2000, après avoir élaboré le Document d'Objectif. Ce site de près de 19000 hectares, englobe la majeure partie du territoire du Parc Marin et s'étend jusqu'à l'isobathe des 100 mètres (environ 6 milles nautiques). Les objectifs et orientations de Natura 2000 en mer visent au bon état de conservation des habitats marins. Les 36 mesures de gestion identifiées dans le DOCOB rejoignent à 90% les actions figurant dans le Plan de Gestion du Parc Marin de la Côte Bleue.

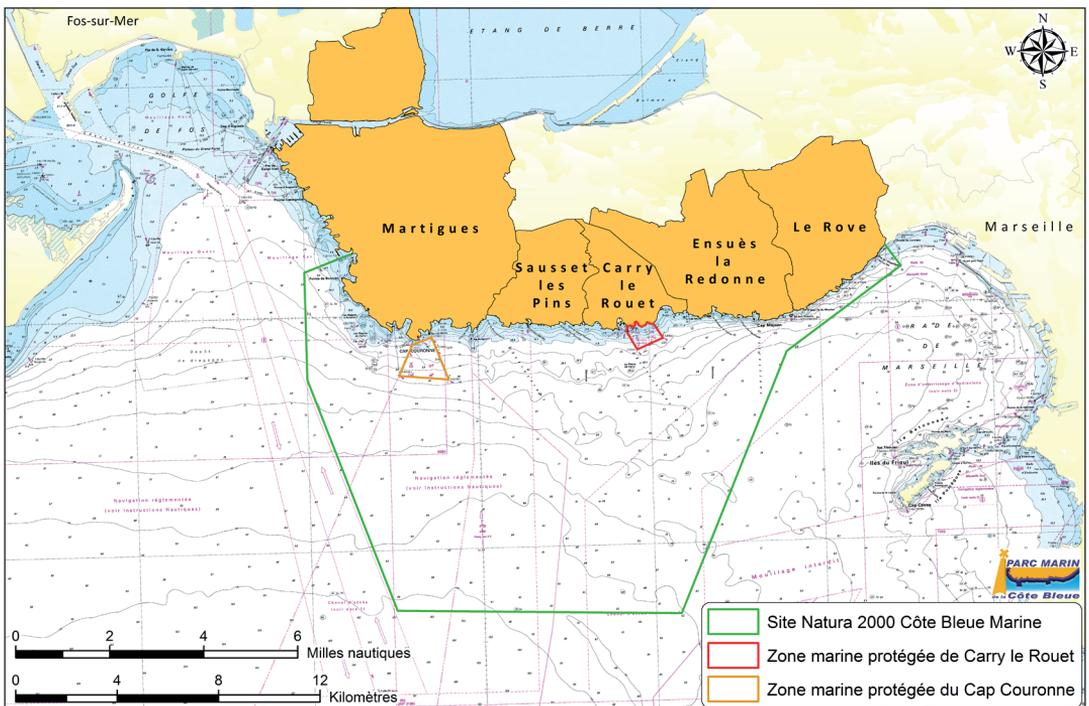
# Présentation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine

Situé entre le golfe de Fos-sur-Mer à l'Ouest et la rade de Marseille à l'Est, le site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999 couvre une superficie totale de près de 19 000 ha en mer et s'étend sur un linéaire côtier d'environ 43 km, devant les communes de Martigues, de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet, d'Ensues-la-Redonne et du Rove.

Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine est exclusivement marin, sa limite inclut la frange littorale du Domaine Public Maritime (DPM), jusqu'à une profondeur de -100 m à 6 milles nautiques au large. Il englobe la quasi-totalité de la concession du Parc Marin de la Côte Bleue, dont les deux zones marines protégées du Cap Couronne (210ha) et de Carry-le-Rouet (85ha).

Cet espace marin regroupe de nombreuses richesses écologiques, constituant une mosaïque d'habitats très variés et complexes, supports d'un cortège floristique et faunistique d'intérêt communautaire et patrimonial. Il est caractérisé par la présence du plus grand herbier de Posidonie des Bouches-du-Rhône (habitat prioritaire), de grottes sous-marines, de roches à algues photophiles et récifs coralligènes, ainsi que de sédiments (sables et détritiques). Ce site est notamment fréquenté par la tortue Caouanne et le Grand Dauphin qui vient s'y alimenter.

Ces particularités ont justifié la désignation de ce site au titre de la Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats », comme site d'intérêt communautaire. Ce site fait ainsi partie d'un vaste réseau de sites naturels représentatifs de la biodiversité à l'échelle de l'Europe : le réseau Natura 2000.



# Les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Côte Bleue Marine

Les inventaires biologiques CARTHAM ont été conduits en 2010 et 2011 sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine. Cette phase a permis d'identifier et de caractériser :

- 6 habitats naturels d'intérêt communautaire listés à l'annexe I de la Directive « Habitats » (ces habitats « génériques » sont déclinés en 19 habitats « élémentaires »).
- 2 espèces d'intérêt communautaire listées à l'annexe II de cette même directive (sur 16 espèces dont 9 mammifères marins).



Herbier de Posidonie  
(habitat prioritaire)



Récifs



Grottes sous-marines



Laises de mer



Bancs de sable



Criques peu profondes



Tortue Caouanne  
(*Caretta caretta*, espèce prioritaire)



Grand Dauphin  
(*Tursiops truncatus*)

# Recommandations et engagements d'ordre général

## RECOMMANDATIONS GENERALES

- ❖ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et des atteintes au milieu marin.
- ❖ Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000, ainsi que de l'existence de cette charte.
- ❖ Prendre connaissance et respecter la réglementation en vigueur et les consignes liées à l'usage de la mer et à l'exploitation des ressources, et notamment la réglementation liée aux zones marines protégées de Carry-le-Rouet et du Cap Couronne (sont interdits: la pêche sous toutes ses formes, la plongée sous-marine et le mouillage des navires et embarcations).
- ❖ Garder à l'esprit que certaines manifestations doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (renseignements auprès de la DDTM13). Pour en savoir plus : <http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr>

## ENGAGEMENTS GENERAUX

Sur l'ensemble du site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin.
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs du site Natura 2000.
- Respecter la réglementation en vigueur et les consignes liées à l'usage de la mer et à l'exploitation de ses ressources.
- Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux littorales, comme par exemple : gérer mes déchets et les évacuer dans les dispositifs de collecte sélective, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement, etc.
- Collaborer autant que possible et dans la mesure de mes moyens, à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura (exemples : sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macro-déchets, etc.).
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine, en devenant un observateur actif en partenariat avec la structure animatrice (exemples : signaler l'observation d'espèces rares, inhabituelles ou invasives, avertir en cas de pollution marine, informer en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et de tortues échoués ou morts, signaler les engins de pêche perdus, etc.).

# Pêche professionnelle



## RECOMMANDATIONS

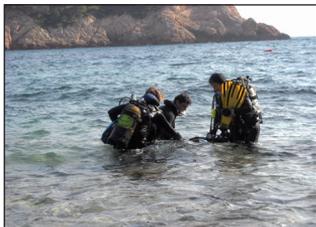
- ❖ Se tenir informé de l'évolution de la réglementation concernant la pêche maritime professionnelle (espèces protégées, matériels autorisés, tailles minimales de capture, etc.).
- ❖ Utiliser les aires de carénages équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien du bateau (les ports de Carry-le-Rouet et de la Redonne en sont équipés), et employer des produits respectueux de l'environnement (produits de nettoyage, huiles, peintures, etc.)

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Proscrire et condamner tout acte de malveillance et de braconnage.
- Relâcher dans les zones marines protégées de Carry-le-Rouet ou du Cap Couronne les homards et langoustes grainés, les grandes cigales, les mérus vivants et les juvéniles pris dans mes filets, palangres ou casiers.
- Equiper mes ralingues de filets avec de la tresse plombée, plutôt que de bagues en plomb
- Limiter la durée de trempage de tous mes filets à 20 heures, sauf celui à langouste.
- Utiliser les filets à langouste uniquement pendant la période du 1er avril au 30 septembre, et limiter leur durée de trempage à 48h sauf incident météo (la capture occasionnelle de langoustes dans les autres filets et leur commercialisation ne sont pas concernées).
- Limiter le nombre d'hameçons pour les palangres à 1 500 unités par bateau.
- Ne pas corailler sur le site de plongée des Epines d'Est de Carro (zone de 6000 m<sup>2</sup>).
- Ne pas utiliser de ROV (robot sous-marin téléguidé) ni pour la pêche ni pour le repérage du Corail rouge.
- Utiliser des caisses en bois ou en polyéthylène durable et abandonner les caisses en polystyrène sauf si elles sont réutilisées (exemple : caisses à palangres).
- Ne pas laisser ou jeter d'objets et de déchets liés à mon activité dans la mer.
- Inspecter régulièrement les endroits du bateau prédisposés aux fuites d'hydrocarbures (réservoirs, filtres, tuyaux d'alimentation...).
- Signaler à la structure animatrice et aider à la récupération de tout engin de pêche perdu ou abandonné (filet, palangre, casier, etc.) pour limiter son impact sur les fonds marins.
- Signaler à la structure animatrice toute espèce animale d'intérêt communautaire qui serait prise accidentellement dans les engins de pêche, et notamment des tortues ou des cétacés.
- Participer aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle, à condition que les données recueillies restent anonymes et soient traitées de façon globale.

# Plongée sous-marine



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Informer les autres pratiquants du site Natura 2000 Côte Bleue Marine de la grande sensibilité des milieux et des paysages sous-marins.

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Exclure tout contact physique pendant la plongée avec la faune et la flore sous-marine ainsi qu'avec le substrat (attention au lestage/stabilité, aux coups de palmes, aux bulles d'air dans les surplombs rocheux et les grottes sous-marines, et à ne pas retourner les pierres).
- Ne pas prélever de spécimens de faune ou de flore sous-marine.
- Ne pas nourrir la faune sous-marine, ne pas la déranger (limiter l'éclairage sous-marin intempestif et nocturne), et ne pas utiliser de procédés attractifs.
- Choisir le site de plongée en fonction de mon activité et du niveau de ma palanquée (fonds sableux pour les formations et l'écolage).
- Utiliser des lignes de palier le plus souvent possible pour éviter de mouiller avec mon bateau et de dégrader les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur les sites de plongée.
- Amarrer les embarcations de plongée sur les dispositifs d'amarrage fixes lorsqu'ils sont présents et disponibles, uniquement le temps nécessaire à la plongée.
- Ne pas laisser ou jeter d'objets et de déchets liés à mon activité dans la mer.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'engins de pêche perdus ou abandonnés (filets, palangres, casiers, etc.) sur le site pour limiter leur impact sur les fonds marins.
- Veiller à ne pas endommager les engins de pêche professionnelle, même s'ils sont calés sur mon site de plongée ou par petits fonds.

Cas de la mise à l'eau à partir du bord de mer (en plus des engagements cités précédemment):

- Eviter de marcher sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseira.
- Ne pas laisser sur place des objets et déchets liés à mon activité

*N.B. : pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des bateaux, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».*

# Education à l'environnement marin



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Lors d'une collecte ou d'un ramassage d'espèce dans le milieu marin, agir avec précaution sans blesser ou dégrader les organismes.
- ❖ Penser à stocker les organismes collectés dans un contenant de taille adaptée, rempli d'eau de mer.
- ❖ Ne prélever qu'un nombre limité d'individus par espèce, en fonction des besoins pédagogiques de l'observation.

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Prendre connaissance de la liste des espèces protégées.
- Ne pas collecter ou prélever d'espèces protégées.
- Privilégier l'observation in situ (sans prélèvement).
- Ne pas stocker en plein soleil les organismes prélevés.
- Remettre les blocs de pierre dans la même position et au même endroit.
- Remettre à l'eau les organismes prélevés en fonction de leur habitat préférentiel, et si possible à l'emplacement où ils ont été collectés.
- Eviter de prélever des individus fixés, sauf si la collecte avec le support est possible.

# Navigation de plaisance



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Utiliser les aires de carénages équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien du bateau (les ports de Carry-le-Rouet et de la Redonne en sont équipés), et employer des produits respectueux de l'environnement (produits de nettoyage, huiles, peintures, etc.).
- ❖ Respecter les limitations de vitesse en mer, les signalétiques et les distances avec les autres usagers (bouée du chasseur sous-marin, pavillon alpha du plongeur, signaux de pêche, etc.).

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Informer et sensibiliser les personnes à bord de mon bateau des objectifs de Natura 2000, des problématiques et des enjeux du milieu marin, notamment du site Côte Bleue Marine.
- Eviter de mouiller mon bateau sur les herbiers de Posidonies, et privilégier les zones sableuses (zones de couleur claire).
- Dimensionner mon mouillage pour qu'il ne dérape pas (ancre et chaîne adaptées aux dimensions du bateau), limiter le nombre de cycles d'ancrage, et relever l'ancre à l'aplomb du bateau, ou utiliser un orin.
- Piloter toutes les manœuvres de mouillage depuis l'avant du bateau pour plus de précision.

**Code de bonne conduite d'observation de mammifères marins** (en savoir plus : [www.pelagos.org](http://www.pelagos.org))

- Rester à plus de 100 mètres et parallèle aux animaux, et adopter un comportement discret (moteur débrayé mais jamais coupé de façon à rester manœuvrant).
- Eteindre sondeur, sonars et radar à moins de 300 mètres des animaux.
- Ne pas approcher de groupes d'animaux comportant des nouveau-nés.
- Ne pas prolonger l'observation en cas de fuite des animaux.
- La vitesse du bateau ne doit pas dépasser celle de l'animal le plus lent du groupe.
- Si les animaux rejoignent volontairement le bateau, ne pas essayer de les toucher (directement ou avec un instrument), ni de se baigner à proximité ou de les nourrir.

Remarque : la même conduite doit être adoptée en présence d'une tortue.

# Pêche de loisir



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Se tenir informé de l'évolution de la réglementation concernant la pratique de la pêche maritime de loisir (espèces protégées, tailles minimales de capture, marquages des prises pour certaines espèces, matériels autorisés, etc.).
- ❖ Pêcher raisonnablement et limiter ses prélèvements à sa consommation personnelle.
- ❖ Déclarer son activité de pêche de loisir sur le site du ministère : <http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr>

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Proscrire et condamner tout acte de malveillance et de braconnage.
- Dimensionner mon mouillage pour qu'il ne dérape pas (ancre et chaîne adaptées aux dimensions du bateau), limiter le nombre de cycles d'ancrage, et relever l'ancre à l'aplomb du bateau.
- Si j'utilise le système de flotteur ou bidon coulissant, remonter manuellement mon mouillage jusqu'à ce qu'il ne touche plus le fond et le bloquer avant de le tirer au moteur (en particulier sur les fonds de moins de 30 mètres où l'herbier peut être présent, et sur les fonds de roches coralligènes).
- Ne pas utiliser cette technique à côté d'un filet de pêche qui pourrait être dégradé et perdu.
- Utiliser une ancre flottante si je pêche à la dérive plutôt que de laisser trainer mon ancre sur le fond car cette dernière dégrade les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- Ne pas laisser ou jeter d'objets et de déchets liés à mon activité dans la mer.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'engins de pêche perdus ou abandonnés (filets, palangres, casiers, etc.) sur le site pour limiter leur impact sur les fonds marins.
- Participer aux enquêtes relatives à la pêche de loisir, à condition que les données recueillies restent anonymes et soient traitées de façon globale.

Cas des pêcheurs du bord de mer (en plus des engagements cités précédemment) :

- Éviter de marcher sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseira.
- Ne pas laisser sur place des objets et déchets liés à mon activité (boîte d'appâts, fil de pêche, hameçons, etc.)

*N.B. : pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des bateaux, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».*

# Chasse sous-marine



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Se tenir informé de l'évolution de la réglementation concernant la pratique de la pêche maritime de loisir (espèces protégées, tailles minimales de capture, marquages des prises pour certaines espèces, matériels autorisés, etc.).
- ❖ Pêcher raisonnablement et limiter ses prélèvements à sa consommation personnelle.
- ❖ Déclarer son activité de pêche de loisir sur le site du ministère : <http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr>

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Proscrire et condamner tout acte de malveillance et de braconnage.
- Ne pas laisser ou jeter d'objets et de déchets liés à mon activité dans la mer.
- Diversifier autant que possible mes zones de pratiques.
- Eviter de marcher sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseire.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'engins de pêche perdus ou abandonnés (filets, palangres, casiers, etc.) sur le site pour limiter son impact sur les fonds marins.
- Participer aux enquêtes relatives à la pêche de loisir, à la condition que les données recueillies restent anonymes et soient traitées de façon globale.

*N.B. : pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des bateaux, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».*

# Randonnée palmée



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Informer les autres pratiquants du site Côte Bleue Marine de la grande sensibilité des milieux et des paysages sous-marins.

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Exclure tout contact physique pendant la randonnée avec la faune et la flore sous-marine ainsi qu'avec le substrat (attention notamment à l'utilisation des palmes), et ne pas retourner les pierres.
- Eviter de marcher sur les fonds marins, en particulier s'il est colonisé par un herbier de Posidonie.
- Eviter de marcher sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseire.
- Ne pas nourrir la faune sous-marine, ne pas la déranger et ne pas utiliser de procédés attractifs.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'engins de pêche perdus ou abandonnés (filets, palangres, casiers, etc.) sur le site pour limiter son impact sur les fonds marins.

*N.B. : pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des bateaux, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».*

# Jet-ski et motonautisme



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Respecter les limitations de vitesse en mer, les signalétiques et les distances avec les autres usagers (bouée du chasseur sous-marin, pavillon alpha du plongeur, signaux de pêche, etc.).
- ❖ Informer les autres pratiquants du site Natura 2000 Côte Bleue Marine de la grande sensibilité des milieux et des paysages sous-marins.

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Eviter de débarquer sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseira.
- Informer la clientèle, les adhérents et les autres pratiquants sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec des mammifères marins ou des tortues, et respecter le code de bonne conduite.

**Code de bonne conduite d'observation de mammifères marins** (en savoir plus : [www.pelagos.org](http://www.pelagos.org))

- Rester à plus de 100 mètres avec une trajectoire parallèle aux animaux, et adopter un comportement discret (moteur débrayé mais jamais coupé de façon à rester manœuvrant).
- Eteindre sondeur, sonars et radar à moins de 300 mètres des animaux.
- Ne pas approcher de groupes d'animaux comportant des nouveau-nés.
- Ne pas prolonger l'observation en cas de fuite des animaux.
- La vitesse du bateau ne doit pas dépasser celle de l'animal le plus lent du groupe.
- Si les animaux rejoignent volontairement le bateau, ne pas essayer de les toucher (directement ou avec un instrument), ni de se baigner à proximité ou de les nourrir.

**Remarque** : la même conduite doit être adoptée en présence d'une tortue.

*N.B. : pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des jet-ski et autres véhicules nautiques motorisés, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».*

# Activités nautiques non motorisées - sports de glisse



## RECOMMANDATIONS

- ❖ Informer les autres pratiquants du site Natura 2000 Côte Bleue Marine de la grande sensibilité des milieux et des paysages sous-marins.

## ENGAGEMENTS

Sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine concerné par cette charte, je m'engage à :

- Eviter de marcher lors de la mise à l'eau ou de débarquer sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseire.
- Eviter de marcher sur les fonds marins, en particulier s'il est colonisé par un herbier de Posidonie.

# Site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999

Recommandations et engagements signés par l'adhérent	Adhésion individuelle	Adhésion d'une structure
Recommandations et engagements d'ordre général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Recommandations et engagements par grands type d'activités</b>		
Pêche professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plongée sous-marine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Education à l'environnement marin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Navigaison de plaisance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pêche de loisir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chasse sous-marine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Randonnée palmée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jet-ski et motonautisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités nautiques non motorisées - sports de glisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Adhésion individuelle** : promouvoir les principes et les valeurs du site Natura 2000 Côte Bleue Marine auprès de mes réseaux sociaux et des autres usagers du site, et recommander leur adhésion à cette charte.

## **Adhésion d'une structure :**

- Partager les objectifs de Natura 2000 et de la charte avec l'ensemble des adhérents ou des clients de sa structure (envoi d'une copie de la charte).
- Informer et sensibiliser régulièrement les adhérents ou les clients concernant :
  - les influences potentielles de(s) l'activité(s) pratiquée(s) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire;
  - l'évolution de la réglementation liée à son ou ses activité(s);
  - les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

**Fait à :**

**Le :**

**Nom de l'adhérent\* et/ou de la structure + mail et signature :**

## CONTACT - ALERTES

CROSS : radio VHF canal 16 (appel d'urgence uniquement)

Pompiers : 18 ou 112

### **Echouage de cétacés : Réseau National d'Echouage**

Contacteur le Parc Marin de la Côte Bleue : 04.42.45.45.07 / 06.87.23.02.21

Et le GECM : 04.91.26.72.25

### **Echouage de tortues marines : Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF)**

Contacteur le Parc Marin de la Côte Bleue : 04.42.45.45.07 / 06.87.23.02.21

Et le RTMMF ou le CESTMed : 06.64.79.54.23 / 06.24.47.51.55

\* Les signataires de la charte Natura 2000 apparaîtront sur le site Internet [cotebleuemarine.n2000.fr](http://cotebleuemarine.n2000.fr)